



Gouvernance interne du MUFPP

Un document pour assurer le fonctionnement des organes décisionnels du MUFPP

Milan, Janvier 2019

Sommaire

Objectif du rapport.....	3
Structure du rapport	3
A. Contexte du Pacte – Fonctionnement du Secrétariat et du Comité de Pilotage du MUFPP – Fonctionnement du Secretariat et du Comité de Pilotage du MUFPP	
Le Secrétariat du MUFPP.....	3
Le Comité de Pilotage du MUFPP	4
B. Règles de fonctionnement du MUFPP et de ses organes décisionnels.....	
1.1. Président du MUFFP	4
1.2. Le Secrétariat du MUFPP	4
2. Le Comité de Pilotage du MUFPP	5
2.1. Rôle	5
2.2. Coordinateur du Comité de Pilotage.....	5
2.3. Mandat de travail - responsabilités des membres du Comité de Pilotage.....	5
2.4. Composition.....	6
2.5. Durée du mandat	6
2.6. Nombre de réunions	7
2.7. Procédure de suspension.....	7
2.8. Mécanisme de collecte de fonds pour la mise en ouvre des activités du MUFPP	7
C. Annexes	7
1. Critères pour sélectionner la Ville d'accueil de la Rencontre Annuelle du MUFPP	7
2. Proposition de nouveau processus d'élection du Comité de Pilotage.....	8

Objectif du rapport

Afin de soutenir un bon niveau de gouvernance et un niveau élevé de participation des villes signataires, il convient d'établir un ensemble de principes transparents pour le fonctionnement des organes internes du MUFPP. Le rapport présente un ensemble de règles sur la gouvernance interne du Comité de Pilotage du Pacte de Milan de la politique alimentaire urbaine (MUFPP) et son Secrétariat. Le document a été écrit à la demande du Comité de Pilotage au Secrétariat du MUFPP pendant la réunion du Comité de Pilotage à Tel Aviv-Yafo le 5 septembre 2018.

Ceci est la version consolidée finale approuvée par le Comité de Pilotage du MUFPP lors de sa dernière réunion du 15 janvier 2019.

Structure du Rapport

Le rapport comprend trois parties. La partie A présente un bref aperçu de l'état actuel des organes décisionnels du MUFPP (Comité de Pilotage et Secrétariat). La partie B énonce la proposition pour le fonctionnement des organes décisionnels du MUFPP. Une documentation supplémentaire est disponible dans la partie C (Annexes)

A. Contexte du Pacte – Fonctionnement du Secrétariat et du Comité de Pilotage du MUFPP

Jusqu'à Novembre 2018 le Pacte de Milan a été signé par 180 villes. Pour une liste complète des villes signataires, voir ici <http://www.milanurbanfoodpolicypact.org/signatory-cities/>

En mai 2016 le Comité de rédaction du MUFPP a voté pour définir la future gouvernance du Pacte de Milan de la politique alimentaire urbaine en établissant le Comité de Pilotage et ses règles internes informelles. Le Comité a également défini les critères de sélection des villes d'accueil de la Rencontre Annuelle du MUFPP. De plus, la première édition du Prix du Pacte de Milan a été présentée pendant la même réunion.

Les membres du Comité de rédaction étaient (par ordre alphabétique): Baltimore, Belo Horizonte, Bethléem, Dakar, Douala, Medellin, Milan, Sao Paulo, 's-Hertogenbosch, Tel Aviv-Yafo et Turin.

Le Secrétariat du MUFPP

Depuis mai 2016, la ville de Milan assure le fonctionnement du Secrétariat du MUFPP à l'aide d'un personnel qui lui est dédié au sein de la structure municipale de Milan.

Le Secrétariat coordonne les activités liées à la Rencontre Annuelle du MUFPP et aux Prix du Pacte de Milan-MPA, soutient les activités du Comité de Pilotage, facilite les activités et les interactions entre le Villes Membres, et collabore avec des organisations et réseaux mondiaux et régionaux, y compris des organismes des Nations Unies, afin d'aborder des négociations et débats internationaux (nouveau programme pour le villes, Sommet du G7 Santé 2017, 9^{ème} Forum Urbain Mondial-WUF9)

En outre, le Secrétariat a collaboré avec des partenaires internationaux, tels que le réseau Eurocities, pour créer un groupe de travail spécifique sur l'alimentation.

Le Comité de Pilotage du MUFPP

Le Comité de Pilotage est la représentation des villes signataires du MUFPP. Actuellement, c'est l'organisme de gouvernance qui fonctionne avec l'assistance du Secrétariat du MUFPP.

Toute ville membre du MUFPP peut se porter candidate au Comité de Pilotage. Les villes signataires peuvent présenter leur candidature spontanée pour devenir membres du Comité de Pilotage.

L'Assemblée de toutes les villes signataires du MUFPP vote pour les membres du Comité de Pilotage appartenant à leur propre zone géographique: Afrique, Asie de l'Est, Sud-Est et Océanie, Asie du Sud et de l'Ouest, Europe, Amérique latine, Amérique du Nord.

Pour le mandat 2016-2018 le Comité de Pilotage a été composé par 13 Villes Membres, comme il suit :

- Afrique: Abidjan, Dakar, Nairobi;
- Asie de l'Est, Asie du Sud-Est et Océanie: pas de villes;
- Europe: Athènes, Milan, Valence;
- Amérique latine: Belo Horizonte, Buenos Aires, Sao Paulo;
- Amérique du Nord: Baltimore, Toronto;
- Asie du Sud et de l'Ouest: Astana, Tel Aviv

B. Règles de fonctionnement du MUFPP et de ses organes décisionnels

1. Président du MUFPP et Secrétariat du MUFPP

1.1. Président du MUFPP

La ville de Milan est le Président du MUFPP et membre permanent du Comité de Pilotage. Elle garantit également le fonctionnement du Secrétariat du MUFPP à l'aide d'une équipe professionnelle dédiée à cette mission.

1.2. Le Secrétariat du MUFPP

Le Secrétariat est établi auprès du Cabinet du Maire de la ville de Milan. Ses fonctions principales sont la prestation de services administratifs et exécutifs pour le fonctionnement des activités du MUFPP et des initiatives liées:

- (a) Au soutien des activités du Comité de Pilotage et des villes signataires dans la mise en œuvre du programme MUFPP ;
- (b) A l'organisation de la Rencontre Annuelle du MUFPP (y compris un soutien sur mesure à la ville d'Accueil, événements parallèles etc.) ;
- (c) Coordonner les Prix du Pacte de Milan-MPA (composition du jury international, collecte de soumissions de pratiques alimentaires urbaines et vérification des procédures d'évaluation et des notations) ;
- (d) Promouvoir et coordonner les partenariats entre les réseaux alimentaires internationaux et régionaux, les organisations internationales, les ONG, etc. ;
- (e) Coordonner les actions de plaidoyer et de communication concernant le MUFPP ;

- (f) Fournir des moyens utiles aux villes signataires pour la réalisation de politiques alimentaires urbaines durables (cadre de suivi et indicateurs, publication des pratiques sélectionnées du Prix du Pacte de Milan-MPA, référentiel partagé de pratiques) ;
- (g) Aider le Comité de Pilotage à formuler et rédiger un programme de travail biennal .

Il est suggéré qu'au cours du mandat 2019-2021 le Comité de Pilotage explore la possibilité d'une collaboration plus étroite entre le Comité de Pilotage lui-même et le Comité des Prix du Pacte de Milan afin de mieux s'informer mutuellement des travaux, en collaboration avec le secrétariat du MUFPP.

2. Le Comité de Pilotage du MUFPP

2.1. Rôle

Le Comité de Pilotage est la représentation des villes membres du MUFPP à niveau mondial. Il assure une surveillance stratégique afin de garantir que la mission et le mandat du MUFPP soient directement dictés par ses membres et répondent à leurs besoins.

Le Comité de Pilotage est directement impliqué dans la gouvernance et la vision collective du MUFPP, aux côtés du président du MUFPP, du président du Comité de Pilotage et du Secrétariat du MUFPP.

2.2. Coordinateur du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage a un coordinateur qui est élu directement par ses membres à majorité simple et à vote ouvert. Le coordinateur représente et préside les réunions en ligne et en personne.

Pour se candidater au rôle de coordinateur du Comité de Pilotage, chaque membre doit garantir une infrastructure adéquate, un personnel dédié à cette mission et un programme de travail à convenir et à mettre en œuvre dans le cadre du mandat de deux ans du Comité de Pilotage. Le programme de travail est mis en œuvre par le Coordinateur du Comité de Pilotage en collaboration avec les membres et le Secrétariat du MUFPP, afin de lui faciliter la tâche.

Il est suggéré qu'au cours du mandat 2019-2021 le Comité de Pilotage le Comité de Pilotage définit plus en détail le mécanisme de rédaction et de mise en œuvre du programme de travail, en particulier son rôle dans la contribution et la direction de la mise en œuvre, en collaboration avec le Secrétariat du MUFPP

2.3. Mandat de travail - responsabilités des membres du Comité de Pilotage

Au fin de soutenir les membres du MUFPP, le Comité de Pilotage doit:

1. Confirmer la procédure d'élection du Coordinateur du Comité de Pilotage et la durée du mandat, comme stipulé au paragraphe 2.5;
2. Approuver et revoir périodiquement le programme de travail biennal du MUFPP;
3. Fournir des conseils et une assistance au Coordinateur du Comité de Pilotage et au Secrétariat sur la mise en œuvre du programme de travail et d'autres activités connexes entreprises par le MUFPP;
4. Élaborer, examiner et approuver les critères de sélection de la ville d'accueil de la Rencontre annuelle (**Voir annexe C.1**) ;

5. Décider de la sélection et de l'approbation de la ville d'accueil de la Rencontre annuelle. Le Comité de Pilotage choisit la ville d'accueil de la Rencontre Annuelle du MUFPP et du Sommet des Maires, à la suite de candidatures spontanées de villes signataires pour organiser l'événement conformément aux critères établis et selon une procédure de vote ouvert en ligne;
6. Collaborer avec le Secrétariat pour aider la ville d'accueil à développer les principaux thèmes de la Rencontre Annuelle du MUFPP;
7. Sélectionner et éventuellement financer des conférenciers spécifiques pour la Rencontre Annuelle du MUFPP;
8. Prévoir des procédures de suspension pour les villes membres du Comité de Pilotage qui ne s'acquittent pas de leurs tâches et devoirs au sein du Comité de Pilotage, comme stipulé au para. 2,7;
9. Les membres du Comité de Pilotage, s'ils le souhaitent, peuvent diriger des groupes de travail sur des thèmes spécifiques couvrant les intérêts et les besoins des villes du MUFPP, à savoir le gaspillage alimentaire, l'innovation, la nutrition, etc., dont les résultats pourraient être examinés au cours de la suivante Rencontre annuelle.
10. Le Comité de Pilotage pourrait proposer, avec la recommandation du Secrétariat, un thème annuel pour les activités du MUFPP, corrélé à l'une des actions du MUFPP. Cela permettrait d'organiser des webinaires entre villes membres, des sessions réservées aux professionnels sur le thème de la réunion annuelle du MUFPP, et encourager des villes à promouvoir le thème annuel.

Afin d'assumer ces responsabilités, les membres du Comité de Pilotage doivent:

1. Communiquer les objectifs organisationnels, la mission et la vision du MUFPP dans leur région respective;
2. Engager le dialogue avec les autres villes signataires de leur région et communiquer avec eux au sujet des travaux du Comité de Pilotage et informer le Comité de Pilotage des questions importantes concernant leur région ;
3. Participer aux réunions du Comité de Pilotage (en ligne et en personne). Entre ces réunions, les membres du Comité de Pilotage peuvent être invités à examiner et à voter des documents.

2.4. Composition

Le Comité de Pilotage est composé de 13 membres, dont 12 ont le droit de vote, représentant chaque zone géographique, ainsi subdivisés:

- **Afrique:** 2 villes;
- **Asie de l'Est, Asie du Sud-Est et Océanie:** 2 villes;
- **Europe:** 2 villes;
- **Amérique latine:** 2 villes;
- **Amérique du Nord:** 2 villes;
- **Asie du Sud et de l'Ouest:** 2 villes

L'Europe est représentée par 2 villes plus la ville de Milan (en tant que président du MUFPP et membre permanent du Comité de Pilotage). La ville de Milan ne vote pas sauf en cas de partage des voix.

La ville d'accueil de la Rencontre annuelle, si elle n'est pas déjà membre du Comité de Pilotage, participera aux travaux et aux réunions du Comité de Pilotage pendant la durée de l'année d'intérêt. À partir de 2021, le Comité de Pilotage évaluera un nouveau processus électoral afin de garantir une connaissance et un leadership institutionnels propres à faciliter le travail des nouvelles villes élues à cet organe et la possibilité d'organiser une réunion annuelle tous les deux ans. (**Voir annexe C.2**)

2.5. Durée du mandat

Le Comité de Pilotage siège pour un mandat de deux ans à compter de la date de son élection.

2.6. Nombre de réunions

Le Comité de Pilotage se réunit régulièrement, de préférence trois fois par an (en ligne) ou sur convocation de son président, et une fois en personne au cours de la Rencontre annuelle du MUFPP et le Sommet des Maires.

2.7. Procédure de suspension

Si un membre du Comité de Pilotage omet systématiquement de s'acquitter de ses tâches et fonctions, ce membre peut être soumis à un vote majoritaire du Comité de Pilotage afin d'être destitué.

2.8. Mécanisme de collecte de fonds pour la mise en œuvre des activités du MUFPP

Le Comité de Pilotage peut travailler à identifier et à valider des mécanismes de financement des activités du MUFPP. Dans le cas d'activités de collecte de fonds proposées par les membres celles-ci seront soumises au vote du Comité de Pilotage pour approbation.

Il est suggéré qu'au cours du mandat 2019-2021 le Comité de Pilotage élabore un modèle de financement en collaboration avec le Secrétariat du MUFPP.

C. Annexes

1. Critères pour sélectionner la Ville d'accueil de la Rencontre Annuelle du MUFPP

Les villes candidates, afin d'être considérées comme Ville d'Accueil de la Rencontre Annuelle du MUFPP, doivent obligatoirement prévoir:

1. Un lieu de réunion adéquat;
2. Une expertise organisationnelle et logistique dans la gestion de grands événements internationaux ;
3. Les moyens financiers pour soutenir intégralement l'ensemble de l'organisation et de la logistique de l'évènement (restauration, interprétation, services techniques et auxiliaires, etc.); frais de voyage et d'accueil des membres participants des PMA (Pays les moins avancés) ;
4. Le thème et concept de la Rencontre Annuelle ;
5. L'intégration avec les thèmes du MUFPP ;
6. Une synergie avec un contexte international plus large ;
7. Des dates proposées. La Rencontre Annuelle du MUFPP devrait avoir lieu autour la Journée mondiale de l'alimentation de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Mi-octobre)
8. Une plate-forme en ligne adéquate (site Web) dédiée à l'évènement, diffusion en temps réel d'informations (photos, vidéos, etc.) et stratégies de communication pour accroître la couverture médiatique (médias imprimés et en ligne).

Il est suggéré qu'au cours du mandat 2019-2021 le Comité de Pilotage élabore un modèle de financement , en vue également d'accroître le nombre de villes hôtes possibles pour la Rencontre annuelle, en collaboration avec le secrétariat du MUFPP.

2. Proposition de nouveau processus d'élection du Comité de Pilotage

À partir de 2021, le prochain Comité de Pilotage pourrait discuter et évaluer un nouveau processus électoral échelonné de manière à ce que toutes les villes ne quittent pas l'organe en même temps. Un nombre maximum de trois membres alternerait chaque année en dehors du Comité de Pilotage, dans le respect de l'équilibre géographique du principal organe du MUFPP. Entre-temps, il est prévu que certains membres du Comité de Pilotage 2016-2018 siègent également au Comité de Pilotage 2019-2021, afin de garantir des connaissances et un leadership institutionnels propres à faciliter le travail des nouvelles villes élues à cet organe.